

exces de vitesse avec interception

Par **zak 36**, le **03/10/2009** à **14:38**

Bonjour, ce matin j'ai été intercepté pour une vitesse de 151 km/h (retenue 143).

Je n'ai pas reconnu la vitesse et dit que je roulait à 120 km/h au lieu des 90 préconisés.

Quelle va etre la suite des événements ?

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **03/10/2009** à **14:44**

bonjour, si vous n'avez que votre bonne foi et votre bonne mine comme arguments pour contester l'excès de grande vitesse ça n'ira pas bien loin malheureusement.

Mon excellent confrère razor2 vous apportera plus de précisions à ce sujet (retrait des points, amende, suspension du permis, saisie et vente du véhicule, etc.), cordialement.

Par **razor2**, le **03/10/2009** à **22:43**

Bonjour, vous a t'on remis une amende forfaitaire?

Par **zak 36**, le **04/10/2009** à **09:38**

bonjour, je n'ai en ma possession que l'avis de retention d'un permis de conduire et une notice d'information du conducteur relative au permis de conduire. J'ai donné mon permis aux gendarmes qui m'ont attrapés.

Par contre je remarque que le lieu de la mesure portant interdiction de conduire n'est pas le meme que le lieu où j'ai été arrêté, environ 3 km plus loin, est-ce normal ? merci d'avance.

Par **razor2**, le **04/10/2009** à **20:49**

Je n'ai pas tilté sur l'excès de vitesse, vous ne pouvez pas avoir eu une amende forfaitaire puisque excès supérieur à 50km/h, donc contravention de 5ème classe. Suspension de votre permis dans les 72h à l'initiative du Préfet (maxi 6 mois) puis jugement par le Tribunal de Police, où vous aurez une amende de quelques centaines d'euros, une autre suspension pénale cette fois ci, du permis de conduire (maxi 3 ans), et bien sur, 6 points en moins...Possible, bien que peu probable, saisie du véhicule...

Par **zak 36**, le **05/10/2009** à **07:08**

merci razor2, rien de bien encourageant en perspective, rien à signaler sur la différence des lieux de notification et les lieux de retrait ? bonne journée.

Par **razor2**, le **05/10/2009** à **07:23**

Rien d'anormal à cela...

Par **zak 36**, le **05/10/2009** à **18:28**

bonsoir, merci pour votre aide, je devrais recevoir mon recommandé demain matin, j'ai pris rendez-vous avec un avocat pour au moins obtenir un "permis blanc".
voulez-vous que je vous tienne au courant des suites ?

Par **razor2**, le **05/10/2009** à **18:32**

Pas de "permis blanc" possible pour cette infraction...
Sinon oui, vous pouvez nous tenir au courant, bon courage.

Par **zak 36**, le **07/10/2009** à **20:06**

bonsoir,
J'ai reçu ce matin mon avis de suspension de permis : 3 mois et une visite médicale en sus alors que mon dépistage était négatif !! à suivre ...

Par **Mopral**, le **30/09/2014** à **23:31**

Bonjour,
Je me suis fait intercepté par la gendarmerie pour un excès de vitesse à 152km/h rabaisé à

144 pour une vitesse autorisée à 90, le vendredi 26/09/2014 à 16h35. J'ai reconnu les faits auprès des gendarmes qui m'ont suspendu mon permis et bloqué le véhicule sur le champ. Les 72h étant passées, j'ai eut un appel le 29/09/2014, de la gendarmerie disant que le préfet suspendait mon permis pour 6 mois et la gendarmerie m'a convoqué pour signer la convocation au tribunal, prévu le 7/11/2014. Que dois-je faire maintenant? Me rapprocher d'un avocat? Sachant que j'ai reconnu les faits, ai-je une chance de pouvoir contester la sanction ou dois-je ne rien qui ne pourrait empirer la situation?
Merci par avance de vos réponses.